



revenir sur une donation lors apres vente immobilier

Par **codejmc**, le **26/02/2010** à **12:01**

En 1998, j'ai acquis un bien avec mon ex-concubine sur aulnay sous bois 93.

L'acte notariale etait stipulé en cas de vente 50/50.

Un an apres nous nous sommes séparé, et je lui ai laissé le bien..

Quelque mois apres notre relation s'etait empiré, et je lui ai signé une autorisation de désintéressement de la vente, et lui donne plein droit sur la vente.

en 2005, le bien a été vendu.

Nous avons rendez vous chez un avocat, j'ai signé un formulaire, mais je m'en rappel plus, ce qu'il y avait dessus.

Mais je sais que je lui ai laissé le montant total de la vente, en contre partie, je ne lui payais plus de pension alimentaire.

Aujourd'hui, mon ex concubine me reclame une pension alimentaire avec une rétro activité de 5 ans, soit plus de 13000€, en sachant que je m'occupais de mon fils, et je ne lui ai jamais rien réclamé.

Ma question: est ce que je peux revenir sur le don de la vente du pavillon, et reclamer ma part de la vente.

cordialement